

REGLEMENT

Article 1 : Date et lieu des épreuves

Les épreuves se dérouleront le Dimanche 28 avril 2019

Parc des Sports Maurice DAUGE, Centre Aquatique Sainte Victoire

Adresse : Chemin du Collet Redon – 13770 VENELLES

Article 2 : Les épreuves

La manifestation comportera 3 épreuves :

- Triathlon NOVICES (50 m / 3 km / 1 km) : course ouverte aux personnes nées en 2011 et avant.

Parcours vélo sur chemin de terre.

- Triathlon EXPERTS (250 m / 10 km / 3 km) : course ouverte aux personnes nées en 2002 et avant.

Parcours praticable avec un vélo de route ou un VTT

Article 3 : Les horaires

8h00 – 9h00 : accueil des concurrents et remise des dossards + marquage à la buvette du Parc des Sports

8h30 – 9h30 : ouverture du parc à vélo sur le boulo-drome et dépôt des sacs sur le city-stade - fermeture 9h30

9h30 : briefing au city-stade et entrée des experts dans le centre aquatique Sainte Victoire

10h00 : départ natation EXPERTS, 15 vagues de niveau, départ toutes les 8 minutes

11h00 : entrée des athlètes dans l'espace aquatique parcours NOVICES

11h30 : départ natation NOVICES, 15 vagues de niveau, départ toutes les 2 minutes

12h30 : fin des épreuves de natation

14h00 : arrivée des derniers concurrents au nouvel ALSH

14h15 : ouverture du parc à vélo et récupération des sacs

15h00 : remise des récompenses par tirage au sort des dossards au nouvel ALSH

Article 4 : Les participants

Les épreuves sont ouvertes à tous (**en individuel ou en relais**).

Inscriptions limitées à 150 concurrents par épreuves, soit 300 inscriptions au total,

Article 5 : Modalités d'inscription

Les athlètes devront remplir et présenter un **PASS LOISIR** qu'ils pourront se procurer au Service Jeunesse – 7, Rue des Ecoles – 13770 VENELLES, sur l'évènement « Triathlon de l'espoir Venelles » de la page Facebook « Ville de Venelles », ainsi que sur le site de la Mairie de Venelles. Il en est de même pour le bulletin d'inscription à remplir.

L'inscription se fera par courrier à l'adresse postale ci-dessus ou directement au bureau du Service Jeunesse, elle devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre de «**ARSLA** » ainsi que du PASS LOISIR dûment rempli.

Article 6 : Les participations

Le tarif *minimum, pour les courses est fixé à :

5 € pour le triathlon NOVICES en individuel

3 € par athlète pour le triathlon NOVICES en relais

15 € pour le triathlon EXPERTS en individuel

7 € par athlète pour le triathlon EXPERTS en relais

LES FRAIS D'INSCRIPTION SERONT REVERSES DANS LEUR INTEGRALITE A L'ASSOCIATION ARSLA (Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique) spécialisée dans la lutte contre la maladie de Charcot.
<https://www.arsla.org/>

** si vous souhaitez faire un don d'un montant plus élevé au profit de l'association, MERCI pour eux !*

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.

Article 7 : Retrait des dossards

Les concurrents devront présenter (si l'inscription n'a pas été effectuée auprès du Service Jeunesse de Venelles) :

- Un PASS LOISIR
- Un bulletin d'inscription
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Un chèque à l'ordre de « ARSLA »

Article 8 : Conditions générales

Le déroulement des épreuves s'effectuera suivant le cahier des charges en vigueur et suivant les règles établies par la Réglementation générale de la FFTri concernant un animathlon.

Article 9 : Déroulement des épreuves

Retrait des dossards et marquage au niveau de la buvette du Parc des Sports (chaque participant sera marqué de son numéro de dossard sur le bras et sur le mollet),

Installation de son matériel dans l'aire de transition :

- Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course.
- Un contrôle des vélos et des éléments indispensables à la participation du triathlon (casque, dossard,) sera effectué par les bénévoles.

- Dans l'aire de transition le concurrent ne peut utiliser que son emplacement désigné
- Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit. La serviette de bain posée au sol est autorisée et ne constitue pas un marquage distinctif ou personnalisé

Partie Aquatique :

- Le port du bonnet offert par l'organisateur est obligatoire durant la totalité de l'épreuve aquatique
- Le port de la combinaison de natation type néoprène est autorisé mais pas conseillée
- Le port du dossard est interdit durant la natation

- Les départs se feront par épreuves et par vague de niveau (10 athlètes par vague) :
 - EXPERTS, (chaque concurrent devra effectuer 2 boucles et demi dans le bassin de 50m une ligne d'eau sera placée au milieu de la piscine pour délimiter les allers et les retours). Les vagues seront constituées de 10 athlètes d'un niveau à peu près égal, les vagues partiront toutes les 8 minutes maximum
 - NOVICES, (chaque concurrent devra effectuer une longueur de bassin de 50 m, une ligne d'eau sera placée au milieu de la piscine, les athlètes nageront d'un seul côté). Les vagues seront constituées de 10 athlètes d'un niveau à peu près égal, les vagues partiront toutes les 2 minutes maximum.

Les organisateurs invitent les athlètes à la plus grande vigilance quant aux possibles percussions avec d'autres concurrents

Aire de transition :

- Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition
- La nudité est interdite
- Le torse nu est interdit sur la partie cycliste et pedestre
- Les fermetures des tri-fonctions peuvent être ouvertes jusqu'au bas du sternum maximum. - Les bretelles sont gardées sur les épaules
- Tous les déplacements dans l'aire de transition s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements)
- Les déplacements avec le vélo s'effectuent dans l'aire de transition obligatoirement à pied, vélo à la main
- Des panneaux d'indication sont installés pour délimiter l'entrée et la sortie de l'aire pour application de cette règle
- Le concurrent met le casque sur sa tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo. Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement
- **Seuls les concurrents inscrits sur l'épreuve en cours et les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'aire de transition. Toute personne non accréditée qui pénètre dans l'aire de transition expose le concurrent à la disqualification**
- Une fois vérifiés les vélos ne peuvent plus ressortir avant le départ de l'épreuve

Partie Cycliste :

- Les participants doivent respecter le code de la route pour le triathlon parcours EXPERTS
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire
- Le port du dossard fournis par l'organisateur est obligatoire : Il devra être porté de façon parfaitement visible dès la prise du vélo et ce jusqu'au passage de la ligne d'arrivée
- Lors de l'épreuve cycliste, il sera positionné sur la partie basse du dos
- Il ne doit être ni coupé, ni plié, ni caché
- Le port du dossard sur une ceinture est conseillé

- Types de vélo autorisé : Triathlon NOVICES : VTT ou vélo roulant sur les chemins de terre. Triathlon EXPERTS: VTT, VTC, vélo de route. Les vélos avec assistance électrique sont interdits sur l'ensemble des épreuves
- Le drafting est autorisé

Partie Pédestre :

- Le port du dossard est obligatoire : Il devra être porté de façon parfaitement visible dès la pose du vélo et jusqu'au passage de la ligne d'arrivée
- Il sera positionné sur le ventre
- Il ne doit être ni coupé, ni plié, ni caché
- Le port du dossard sur une ceinture est conseillé
- Sur la partie pédestre le port de chaussure est obligatoire

Divers :

- Toute aide extérieure est interdite sous peine de disqualification
- Il est strictement interdit de jeter des détritrus sur le parcours, sous peine de disqualification par les bénévoles
- Les concurrents acceptent en toutes circonstances de se soumettre aux décisions des organisateurs

Article 10 : Responsabilité / Assurance

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, pertes de matériel ou en cas de défaillance technique et au non-respect des règles élémentaires de sécurité et de prudence.

Tout concurrent adulte s'est assuré de ne pas présenter à ce jour de contre-indication cliniquement apparente à la pratique du triathlon sous forme d'un animathlon. Les parents prendront soin de vérifier la capacité physique de leur enfant mineur pour la réalisation des épreuves.

Article 11 : Dispositions sur le droit à l'image

Par sa participation au « Triathlon de l'espoir » de Venelles, chaque concurrent autorise expressément le Service Jeunesse à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication dans un cadre légal.

Article 12 : Récompenses

Le Triathlon de l'espoir est avant tout une action de soutien à l'association ARSLA (Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique) spécialisée dans la

lutte contre la maladie de Charcot, c'est la raison pour laquelle il n'y aura pas de chronométrage sur les trois épreuves (libre à chaque athlète de faire le sien).

La remise des récompenses aura lieu par tirage au sort des dossards, de nombreux lots seront à remettre par l'association Sport and Co.

L'émargement sur la feuille d'inscription vaut acceptation du règlement.

TOUTE L'EQUIPE DU SERVICE JEUNESSE DE VENELLES

VOUS SOUHAITE UNE BONNE COURSE ET BONNE JOURNEE